

CONSEIL MUNICIPAL de VILLENEUVE DE LA RIVIERE
Séance du 27 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le 27 novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, Maire de la commune.

✦ **PRESENTS :**

Mme RUIZ – Mme MARASSE – Mme ORELLA – Mme HUGUES – Mme VALENTINI – Mme PUIG – M. PASCAL – M. PIQUES – M. ALSINA – M. ARCOUR – M. ANNE – M. FREIXE – M. THORENT.

✦ **ABSENTS EXCUSES :**

M. SANSON

✦ **ABSENTS :**

Mme SOUCI.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Ruiz est désignée comme secrétaire de séance.

➤ **Intentions d'aliéner :**

- 3 du Lotissement les Mûriers,
- 15 Rue du Parc
- 2 Avenue du Boléro

La commune ne préempte pas.

Voté à l'unanimité

➤ **P.L.V : Lancement des marchés :**

Lecture par Monsieur le Maire de l'article L.2222-22 qui autorise le Maire à prendre toutes les décisions pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants.

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer à chaque acte sans convoquer le Conseil Municipal, obligation lui étant faite de rendre compte des décisions au Conseil Municipal.

Contestation de Mme Hugues et de M. Freixe sur l'intitulé qui figure sur la convocation du Conseil Municipal suite à une question à ce sujet de Mme Orella.

Explications données par M. Xancho : Un point peut-être rajouté à l'ordre du jour puisque cette délégation est liée au marché. Monsieur le Maire ne peut pas signer les ordres de services, ce qui porte atteinte au bon fonctionnement. De plus le terme « marché » figure dans la convocation.

Monsieur le Maire propose de reporter la décision au prochain Conseil Municipal et regrette qu'on ne lui fasse pas confiance, d'autant qu'il précise qu'il ne prendra pas les décisions seul et qu'il parlera toujours des travaux au Conseil Municipal.

Mme Orella demande si la délégation est générale pour tous les travaux pendant la durée du mandat. Monsieur le Maire précise que la délégation peut lui être retiré.

- Qui est d'accord pour modifier l'ordre du jour ?

Vote de principe à la majorité pour la modification.

Sur les conseils de M. Xancho, Monsieur le Maire reporte le vote de la délégation.

➤ **Constitution d'une commission municipale chargée du suivi de l'étude du PLU**

Proposition de Monsieur le Maire :

P. Pascal – C. Ruiz – C. Hugues – J.L Arcour – M.F Orella – C. Valentini – M.C Puig.

Commission adoptée à l'unanimité

➤ **Consultation pour le choix d'un cabinet d'urbanistes chargé de l'élaboration du PLU**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs fixés par la commission urbanisme. L'agglo a précisé à Monsieur le Maire que la quantité des objectifs est trop vague et peut-être attaquée sur le plan juridique. La commission urbanisme sera réunie avant proposition d'autres objectifs au Conseil Municipal.

➤ **Recrutement dans le cadre des NAP d'un animateur à partir de janvier 2015**

Convention à signer avec la fédération des foyers ruraux.

Durée hebdomadaire 3X1 heure + tarif 30 € hors taxe + durée du 5 janvier au 6 février, soit 15 heures pour la période.

Voté à l'unanimité

➤ **Monsieur le Maire propose de reporter le point 4 de l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal car le deuxième devis n'est pas arrivé.**

➤ **Arbres de la pépinière départementale**

Monsieur le Maire propose de confier à la commission Cadre de Vie le choix des essences à planter.

Question posée par M. Anne : Les 4 arbres prévus pour la place peuvent ils être récupérés ?

Non ils ont été offerts par l'entreprise Fabre qui ne les offre plus puisque le projet a été modifié et n'inclut pas d'arbres.

Voté à l'unanimité

M. Thorent demande qu'on songe à planter les arbres sur l'aire de loisirs.

➤ **Questions Diverses**

- Sectorisation du collège :
Monsieur le Maire s'est procuré la délibération du Conseil Général qui précise le rattachement de Villeneuve au collège du Soler :
Aucune abstention, uniquement des votes favorables dont notre Conseiller Général (pour info).
- Création d'une association sportive pluridisciplinaire proposée par M. Briaud.
M. Thorent précise qu'il faudrait voir ses besoins en créneaux horaires car la salle des fêtes est déjà très prise.
Monsieur le Maire propose que la commission des associations le reçoive.
- Invitation de la coopé plaine du Roussillon à une réunion de bilan le vendredi 12 décembre à 18 heures à la salle des fêtes du Soler.
C. Ruiz et F. Anne se rendront à cette réunion.
- Incident à l'usine de Calce le 23/08/14 :
Rapport reçu en mairie et consultable par les membres du Conseil Municipal.
- Service de la collecte des déchets en visite à Villeneuve :
2 Points noirs :
 - Impasse du château (impossibilité de tourner dans l'impasse et interdiction de reculer).
 - Rue de la Bernouze (même problème).Monsieur le Maire propose que la commission Cadre de Vie essaie de trouver une solution.
M. Freixe dit qu'il a l'impression que la commune doit se mettre au service de l'Agglo alors qu'on attendait l'inverse.
Plusieurs Conseillers précisent que les camions reculent régulièrement et se demandent si ce n'est pas une pression pour mettre en place des containers collectifs ou des containers enterrés.
- Rife du Trèfle à 4 feuilles le 05/12 à 20h30.
Spectacle de Noël le mercredi 17/12 à 18 heures suivi d'un apéritif.

- Le 13/12/14 : Commémoration à Bages devant la stèle de Tirailleurs Africains (cimetièrre de Bages à partir de 11 heures).
- Mise à disposition des élus du compte-rendu du séminaire des Maires du vendredi 31/10/14.
- Coût de la commémoration :
Conférence de Mme Legrais : 200 € TTC
Spectacle de M. Levasseur : 600 € TTC
Rideaux : 61 € + petit matériel
- Marché de Noël : cf. C. Ruiz
- CEJ : cf. M-F Orella, C. Valentini, C. Ruiz.
- Eco Cinéma Débat à l'école vendredi 28/11/14 le matin avec intervention du CSE.
- Noël à l'école : La commission recherche toujours un Père Noël.
- Agenda 21 : Début 2015 après retard des appels d'offres.
- Info de Monsieur le Maire : 5000 € de subvention de la CAF pour le bus d'été vers le Trèfle.
- Snack : L'office HLM demande l'avis du Conseil Municipal sur la modification du bail. Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce bail, au début établi pour une épicerie. Si le Conseil Municipal est contre la modification du bail, l'office d'HLM entamera une procédure d'expulsion. En cas de modification les horaires seront encadrés.
 - Débat autour de la modification du bail, des nuisances occasionnées, des horaires à respecter, des conséquences sur le village d'une fermeture.
 - C. Piques demande si les deux baux peuvent être liés l'un à l'autre pour éviter que la boulangerie ne ferme si le snack marche trop bien, peut-être un bail unique.
 - Pour la modification du bail (Mettre le bail en accord avec l'activité.) : 11.
 - Contre : M-C Puig, C. Piques (S'i n'y a pas moyen de lier les deux baux.)
- Conditions du bail demandées par le Conseil Municipal :
 - Horaires de fermeture à respecter.
 - Limiter les nuisances.
 - Maintien de la boulangerie.
 - Ouverture d'un espace épicerie.
 - 4 jours d'ouverture comme maintenant.
- Mme Ruiz informe que le fournil livrera à partir du 1^{er} décembre le restaurant scolaire.

Séance levée à 22h40.